

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/90 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Ménéghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION TRIENNALE AVEC L'AGEDEN – 2024/2026

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental, La convention d'objectifs avec l'AGEDEN arrivant à terme, il est proposé au conseil communautaire de valider la nouvelle convention triennale 2024 – 2026 et en particulier le programme d'actions 2024 comprenant :

- 1) **Des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour un coût de 6 140€**, comme précisées dans « la convention financière pour la mise en œuvre du SPRH 2024 » signée avec le Département.

Le SPRH prend la suite du SPPEH (service public de la performance énergétique dans l'habitat). Il est mis en œuvre grâce à des moyens provenant de l'ANAH excluant alors la cible du « petit tertiaire » de ce dispositif de financement.

- 2) **Des actions réalisées par l'AGEDEN hors SPRH pour un coût de 17 070€, dont 7 150€ porté par le service économie**
 - Le soutien pour environ 15 jours de travail pour des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie, Action coordonnée par le service Transitions
 - 1 action de sensibilisation pour les ménages, leur permettant de mieux s'approprier la manière d'utiliser leur chauffage au bois. Action coordonnée par le service Forêt
 - Des accompagnements pour des entreprises du territoire à raison de :
 - 20 conseils téléphoniques et 3 accompagnements approfondis pour des entreprises du petit tertiaire

- 2 jours pour des projets de production d'énergie renouvelable ou de réduction des consommations de leurs process industriel, avec visite ou non selon les besoins.

Action coordonnée par le service Economie-Emploi

Le montant global de la convention AGEDEN s'élève à 23 210€ en 2024.

La CCT recevant une recette de l'Etat, via le Département, de **4 074,69€ pour le SPRH, le reste à charge réel pour la CCT pour l'ensemble de la convention AGEDEN sera alors de 19 135,31€ en 2024.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention triennale 2024/2026 avec l'AGEDEN et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3/6/24 et de sa publication le 3/6/24